



Appel de projets - période estivale Été 2024

Guide de renseignements généraux

Date limite de dépôt :
15 février 2024

Les projets doivent être déposés avec :

- le formulaire Word
- la grille budgétaire Excel
- les lettres d'appui des partenaires

**À l'adresse courriel suivante :
soniamartineau@cslaval.qc.ca**

Mise en contexte

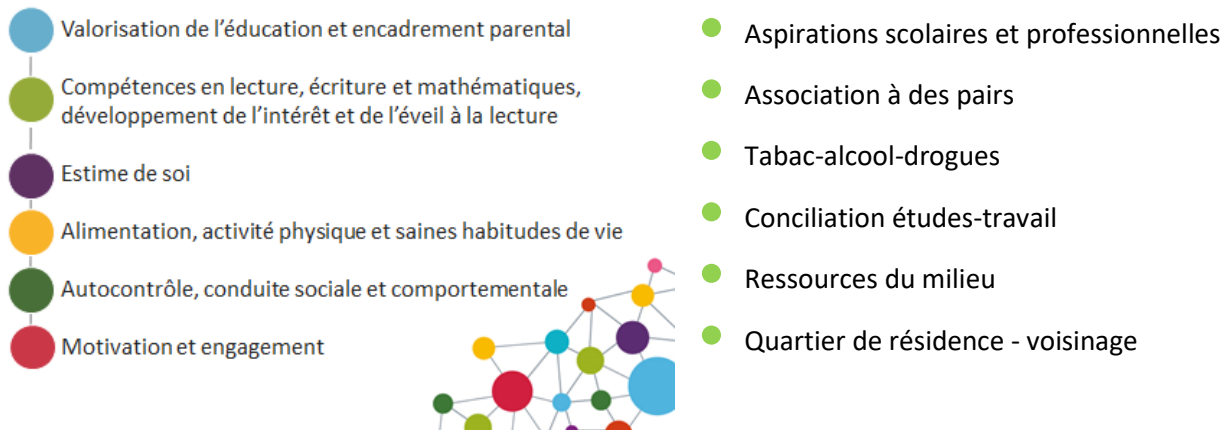
Le Regroupement lavallois pour la réussite éducative (RLPRE) a reçu un mandat du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour soutenir le développement d'activités pédagogiques estivales dans le but d'assurer le maintien et la consolidation des acquis chez les jeunes durant les pauses scolaires.

Ce mandat s'accompagne d'un financement pour contrer le phénomène de la « glissade de l'été », c'est-à-dire un « vide d'apprentissage » qui peut avoir un impact significatif sur l'année scolaire suivante, voire sur le cheminement scolaire à long terme. La « glissade de l'été » affecte plus sévèrement les enfants issus de milieux défavorisés, allophones, issus de l'immigration récente ou en difficulté d'apprentissage. Il est toutefois possible de contribuer à prévenir la glissade de l'été en intégrant des activités ludiques de littératie, de numératie, de science et de socialisation dans le quotidien estival des jeunes, et ainsi leur permettre de maintenir leurs compétences à travers le jeu.

Le présent appel de projets vise à soutenir des initiatives concertées pour permettre le déploiement de projets estivaux à caractère pédagogique. **Sous réserve de l'obtention de la subvention, une somme de 119 733 \$ est prévue pour des projets qui se dérouleront durant l'été 2024.**

Les projets estivaux proposés devront offrir des opportunités d'apprentissage en proposant des activités ludiques et stimulantes permettant de viser aussi les [déterminants prioritaires en réussite éducative](#) pour la région.

LES DÉTERMINANTS PRIORITAIRES



Besoin d'idées? Consultez la section [Apprentissages en période estivale](#) sur le site du RLPRE.

Critères et conditions

NOUVEAUTÉS 2024 :

- Une seule demande de financement peut être soumise par organisation.
- Le projet présenté pourra être reconduit pour une deuxième année, soit pour l'été 2025 sans avoir à présenter une nouvelle demande à l'été 2025.
- Le montant maximal de la demande d'aide financière est de 15 000\$ par projet.
- L'appel de projet estival est maintenant ouvert aux enfants du préscolaire (0-5 ans) si le projet proposé tient compte des déterminants propres à la glissade de l'été.

Les projets admissibles

Les projets soumis **doivent obligatoirement** répondre aux critères d'admissibilité suivants:

- Être portés par des organismes à but non lucratif (OBNL) inscrits au Registre des entreprises du Québec;
- Offrir des services directs aux enfants (0-17 ans) et aux parents de Laval;
- Réaliser des activités estivales qui contribuent à consolider et à maintenir les apprentissages des élèves;
- Avoir des collaborations avec le milieu scolaire ou le milieu éducatif de la petite enfance;
- Agir sur les déterminants dans une perspective de persévérance scolaire et de réussite éducative;
- Cibler prioritairement les enfants et les jeunes plus vulnérables et en difficulté : issus de milieux défavorisés, avec des handicaps ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, en situation de retard, issus de l'immigration ou des communautés culturelles;
- Se dérouler entre le 24 juin et le 31 août 2023 (période des activités);
- Présenter une grille budgétaire avec 20 % en contribution chiffrée du milieu incluant celle du promoteur.
Exemple : vous présentez un projet ayant un coût total de 10 000\$, votre organisme et vos autres partenaires dans le projet devez contribuer minimalement à hauteur de 2000\$.

Les dépenses admissibles

- Les dépenses nécessaires et directement liées à la réalisation des initiatives, interventions et projets acceptés;
- Les salaires, pourvu qu'ils correspondent aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même, aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables, ou les salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional.
- Les dépenses liées à l'évaluation du projet.

Les dépenses non admissibles

- Les dépenses liées au fonctionnement régulier de l'organisme (ressources humaines et activités);
- Le financement des interventions et projets déjà réalisés;
- Les dépenses encourues avant l'acceptation du projet par le RLPRE;
- Les dépenses d'immobilisation;
- Les dépassements de coûts;
- Les dépenses remboursées par un autre programme;
- La dette d'un organisme liée au remboursement des emprunts à venir.

L'aide financière consentie pour la réalisation du projet **ne peut en aucun temps se substituer** aux autres programmes de financement existants.

Les critères d'analyse des projets

- Respect des critères d'admissibilité;
- Besoins identifiés et partagés avec un groupe de partenaires (concertation);
- Qualité des objectifs, indicateurs et outils de mesure des résultats prévus;
- Collaborations, appuis et contributions financières ou humaines des partenaires;
- Présence de l'approche école-famille-communauté;
- Collaboration avec le milieu scolaire ou celui de la petite enfance;
- Retombées prévisibles du projet et son incidence sur les personnes ciblées;
- Diversité des sources de financement dans le montage financier prévu;
- Rapprochement avec des interventions reconnues efficaces et respectant les principes suivants :
 - Des déterminants pris en compte;
 - Des objectifs précis, pertinents et des liens logiques;
 - Des actions précoces;
 - Des services en continuité;
 - Des actions de proximité;
 - Des actions fréquentes et intenses;
 - Des milieux de vie associés.

Le RLPRE entend répartir les sommes disponibles parmi les projets déposés qui satisferont aux critères d'admissibilité.

L'attribution des fonds reste conditionnelle à l'acceptation des projets par le MEQ.

Demande d'aide financière

Renseignements et documents devant accompagner la demande d'aide financière :

- La version Word du **Formulaire de dépôt** d'aide financière dûment remplie;
- La version Excel de la **Grille budgétaire** énonçant les coûts et les financements du projet incluant les contributions non monétaires, mais chiffrées;
- Les lettres d'appui et d'engagement des organismes partenaires qui contribuent au projet soumis. Les contributions peuvent être de nature humaine, matérielle, etc.

Doivent également être transmis au RLPRE, suite à l'acceptation de votre projet s'il y a lieu, mais avant la signature de la convention d'aide financière (contrat) :

- Une résolution du conseil d'administration de l'organisme promoteur ou fiduciaire du projet et désignant la personne autorisée à agir et à signer au nom de l'organisme dans le dossier;
- Une copie des lettres patentes ou de tout autre document constitutif officiel.

Traitement des demandes

Les projets sont analysés par un comité de sélection qui évaluera chaque projet au mérite selon les critères établis dans ce guide. Il achemine ses propositions au conseil d'administration du RLPRE qui soumet ensuite ses recommandations de financement de projets au MEQ.

À titre indicatif, le comité de sélection est habituellement composé de:

- Un-e représentant-e du Centre de services scolaire de Laval ;
- Un-e représentant-e de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;
- Un-e représentant-e du Centre intégré de la santé et des services sociaux de Laval;
- Un-e représentant-e de la Ville de Laval;
- Un-e représentant-e du milieu communautaire;
- Un.e représentant.e de Centraide;
- Un-e représentant-e du milieu des affaires.

Sonia Martineau, soniamartineau@cslaval.qc.ca, chargée de projets au RLPRE pour la littératie et les activités estivales est responsable de déposer les projets devant le comité. Elle s'assurera de la conformité des documents déposés.

Le comité se réserve le droit d'accueillir les promoteurs pour la présentation de leurs projets.

Calendrier des principales étapes

Dépôt de projets	Comité de sélection	Conseil d'administration	Dépôt au MEQ	Signature des conventions
15 février 2024	À définir (Semaine du 19 février)	À définir (Semaine du 26 février)	1 ^{er} mars 2024	Avril-mai 2024 (suite à l'acceptation des projets par le MEQ)

Les promoteurs s'engagent à se rendre disponibles pour un rendez-vous téléphonique avec un professionnel du RLPRE, s'il y a lieu.

Modalité de versement de l'aide financière

L'aide financière est versée selon les modalités suivantes :

- Un seul versement par année de réalisation du projet, correspondant à 100 % de la somme attribuée, suite à la signature de la convention par les deux parties **et sous réserve de la réception du financement du MEQ.**

Reddition de comptes

Afin de faciliter la reddition de comptes au MEQ, le RLPRE fournira au promoteur un formulaire de bilan des activités du projet à la signature de la convention d'aide financière. Le bilan financier se fera dans les sections bleues de la Grille budgétaire ayant servi à la soumission de votre projet. Les promoteurs doivent donc prévoir une comptabilité par projet qui permet d'apprécier l'ensemble des revenus et dépenses pour le projet soutenu. De plus, les bilans devront démontrer : les activités réalisées et les résultats atteints selon les objectifs et l'évaluation du projet, et une grille budgétaire démontrant l'utilisation de l'aide financière et expliquant les écarts.

ANNEXE - Les déterminants prioritaires

VALORISATION DE L'ÉDUCATION ET ENCADREMENT PARENTAL – compétences parentales
Soutenir le sentiment d'efficacité des parents et le développement des compétences incluant une attitude positive face à l'école et le suivi scolaire. Cibler les parents plus vulnérables et guider leur soutien à l'enfant, améliorer leur lien avec l'école et s'assurer qu'ils valorisent l'éducation. Développer une culture de l'apprentissage par l'ensemble de la communauté.
COMPÉTENCES EN LECTURE, ÉCRITURE ET MATHÉMATIQUES - développement de l'intérêt et de l'éveil à la lecture
Développer l'intérêt pour la lecture chez les jeunes, les étudiants et leurs parents, incluant l'éveil chez les 0-5 ans. Dépister de manière précoce les difficultés rencontrées dans les apprentissages en lecture, écriture et mathématiques et mettre en place des activités de soutien incluant un rôle défini pour les parents. Soutenir les habiletés parentales en lecture et les compétences en lecture et en écriture pour les parents peu scolarisés. Ce déterminant englobe la mise en valeur de la lecture et le maintien de l'intérêt pour le monde de l'écrit, tant chez les petits que chez les grands.
ESTIME DE SOI
Travailler sur le sentiment d'efficacité personnelle, faire découvrir les forces, les difficultés et les limites dans les différentes sphères de vie du jeune (école, amis, famille, travail). Offrir des occasions pour vivre des réussites scolaires, soutenir le développement de compétences sociales et affectives pour accroître l'engagement et la motivation. Aider les parents et favoriser les projets avec la communauté. Favoriser le dialogue avec les jeunes sur la dépression et l'anxiété. Organiser des activités d'intervention ciblées auprès des jeunes vulnérables.
ALIMENTATION ET ACTIVITÉ PHYSIQUE - saines habitudes de vie
Établir une collaboration stratégique entre les intervenants des divers secteurs incluant la famille pour promouvoir et encourager la santé et de meilleures habitudes de vie. Proposer des activités inclusives pour les filles et les garçons en mettant en place des ateliers de promotion et de découverte d'aliments et de comportements sains et faisant la promotion d'une image corporelle diversifiée. Mettre en place des activités de prévention notamment en matière de consommation d'alcool, de tabac et de drogues et en collaboration avec le personnel qualifié dans les divers milieux.
AUTOCONTRÔLE, CONDUITE SOCIALE ET COMPORTEMENTALE – habiletés sociales
Favoriser des interactions sociales positives avec les pairs et les adultes pour développer des habiletés sociales favorables (empathie, entraide, écoute, etc.) et la maîtrise des pulsions (autocontrôle). Associer les parents à toutes les démarches liées au comportement du jeune pour assurer des conditions favorables à son développement et travailler de manière cohérente avec les intervenants. Valoriser et renforcer les comportements positifs, proposer des initiatives inclusives et des activités parascolaires qui intéressent les jeunes et qui leur permettent de s'investir et de vivre du succès.
MOTIVATION ET ENGAGEMENT
Développer chez le jeune la perception de la valeur qu'il a face à la tâche à accomplir, sa capacité de réussir et le contrôle qu'il a en l'accomplissant afin de stimuler sa motivation. Mettre en place des activités d'accompagnement des parents dans leur rôle de soutien à la motivation du jeune. Favoriser la détermination de buts et d'objectifs motivants pour le jeune, incluant les aspirations scolaires et professionnelles, encourager ses efforts et donner une rétroaction positive et régulière sur son rendement et sa réussite. Assurer un dépistage et un soutien scolaire, communautaire et parental portant sur la motivation des jeunes.

Les autres déterminants possibles à aborder par vos projets

SENTIMENT DÉPRESSIF
Tout au long de son cheminement, le jeune peut être confronté à différents événements préoccupants touchant l'une ou l'autre des sphères de sa vie : échecs scolaires répétés, rupture amoureuse, rejet par les pairs, situation familiale difficile (précarité économique, divorce des parents, deuil, etc.). Selon la capacité de résilience du jeune, selon qu'il sait utiliser ou non des stratégies efficaces d'adaptation et de résolution de problèmes, ces difficultés peuvent l'amener à vivre des épisodes dépressifs plus ou moins intenses.
ASPIRATIONS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES
Les élèves ayant un projet scolaire et professionnel bien défini trouvent la motivation nécessaire pour persévérer dans leurs études. La définition d'un projet est souvent liée à la perception qu'ils ont de leurs habiletés cognitives (facilité d'apprendre, satisfaction à l'égard de leurs résultats scolaires, se considérer aussi intelligent que les autres, etc.), aux efforts qu'ils fournissent, aux antécédents scolaires (succès ou échecs) et à la scolarité de leurs parents.
ASSOCIATION À DES PAIRS
L'adolescence est une période de la vie au cours de laquelle l'individu développe sa personnalité et affine ses intérêts. L'adolescent est ainsi perméable aux influences qu'il subit, aux images et aux modèles qui lui sont proposés. En ce sens, la fréquentation de camarades motivés par l'école conditionnera l'attitude du jeune vis-à-vis de ses études.
TABAC-ALCOOL-DROGUE
L'usage abusif du tabac, de l'alcool et des drogues est parfois symptomatique d'un mal-être à l'école ou dans les sphères personnelle et familiale du jeune. Dans certains cas, pour le jeune, la consommation d'alcool et de drogues constitue une stratégie d'évitement ou de fuite des responsabilités scolaires, dont le choix de carrière. Cette consommation a également un effet néfaste sur son développement général, autant pour sa santé physique que psychologique, à une période de la vie où la maturation du corps et du cerveau n'est pas terminée. C'est aussi un facteur prédictif du décrochage scolaire, voire social.
CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL
La conciliation des horaires de travail et des horaires d'étude est une réalité pour un nombre croissant de jeunes. D'un côté, travailler pendant ses études peut permettre au jeune de se familiariser avec le marché de l'emploi, de mieux définir ses aspirations scolaires et professionnelles, d'acquérir des compétences et de développer son autonomie ainsi que son sens des responsabilités. Pour certains jeunes, il s'agit par ailleurs d'une condition d'accès à des études supérieures.
RESSOURCES DU MILIEU
L'accès à ces services peut s'avérer problématique pour les jeunes et les familles, par exemple en raison de l'éloignement géographique, de la disponibilité des places, ou encore de la répartition des ressources sur le territoire. La concertation entre les services et la définition de leur rôle respectif dans la prévention de l'abandon scolaire représentent également un enjeu de taille.
QUARTIER DE RÉSIDENCE - VOISINAGE
Les jeunes vivant au sein d'une même communauté seraient enclins à adopter les modèles de comportement de leur entourage immédiat, qu'ils soient positifs ou négatifs. Ce déterminant est évidemment intimement lié au contexte socioculturel et socioéconomique. Les quartiers défavorisés, les milieux ruraux éloignés et les secteurs à forte concentration d'immigrants présentent à leur échelle différentes problématiques dont, régulièrement, celle du décrochage scolaire.

Source : extrait des fiches pratiques et du document de référence [« Pour agir efficacement sur les déterminants de la persévérance scolaire et la réussite éducative »](#), Réunir Réussir, 2013